



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
de l'hôpital (ancien hôtel-Dieu)
à NUIITS-SAINT-GEORGES (Côte-d'Or)

Le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

LA commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 11 mars 2014,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que l'hôpital (ancien hôtel-Dieu) à NUIITS-SAINT-GEORGES (Côte-d'Or) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que témoignage de l'activité des hospices de Nuits sur un emplacement inchangé depuis le XVII^e siècle et en raison de sa qualité architecturale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'hôpital (ancien hôtel-Dieu), situé 6 rue Henri-Challand à NUIITS-SAINIT-GEORGES (Côte-d'Or) :

- en totalité les bâtiments ayant conservé leur décor intérieur du XIX^e siècle à savoir : l'ancienne aile saint-Laurent incluant la chapelle, le bâtiment administratif incluant l'apothicairerie et les parties anciennes de l'aile des sœurs, ainsi que les murs de clôture, les grilles, les pierres tombales et le monument commémoratif des époux Grangier ;

- les façades, toitures et structures des autres bâtiments qui ont conservé leur volumétrie et leurs façades, à l'exclusion des adjonctions du XX^e siècle ;

l'ensemble est situé sur la parcelle n°6, d'une contenance de 52 a et 18ca, figurant au cadastre section AZ et appartenant au centre hospitalier de NUIITS-SAINIT-GEORGES (Côte-d'Or), établissement public de santé, immatriculé au fichier national des établissements sanitaires et sociaux sous le n° FINESS 210 780 649, dont le siège social est situé 6 rue Henri-Challand 21700 NUIITS-SAINIT-GEORGES (Côte-d'Or), ayant pour représentant légal M. Antoine JACQUET, directeur des Hospices de Beaune.

Celui-ci en est propriétaire par acte de propriété passé antérieurement au 1^{er} janvier 1965.

Article 2 : L'étendue de la protection de l'édifice concerné par le présent arrêté est délimité sur un extrait du plan cadastral annexé à cet arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à DIJON, le 26 AOUT 2015


Eric DELZANT

Département :
COTE D'OR

CADASTRE

Commune :
NUITS-SAINT-GEORGES

Section : AZ
Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/08/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Corps de bâtiments de l'hôpital :

- 1 - Bâtiment de l'administration (antérieur à 1687)
- 2 - Salle Saint-Laurent (1692)
- 3 - Salle Sainte-Madeleine (1739)
- 4 - Bâtiment des sœurs (1739)
- 5 - Salle Saint-Etienne (1841-1842)
- 6 - Chapelle (1842-1844)
- 7 - Dépotoire (1853-1854)
- 8 - Loge du concierge (1853-1854)
- 9 - Cuverie (1705- 1858)
- 10 - Salle Saint-Joseph (1878)
- 11 - Emplacement des pierres tombales
- 12 - Monument commémoratif des époux Grangier

 Inscription en totalité

 Inscription
façades, toitures et structures

 Murs, grilles

Dijon, le 6 AOUT 2015
Le Préfet de la Région
de Bourgogne

EIA
ERIC DELZANT

